

DEPARTEMENT DE
SEINE ET MARNE

VILLE DE VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 17 DECEMBRE 2024



L'an deux mille vingt-quatre le dix-sept décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire.



Nombre de membres en exercice	35
Membres présents	26
Membres représentés	7
Membres absents	2
Secrétaire de séance	Maria ALVES
Date de la convocation des conseillers	11 Décembre 2024
Date de l'affichage de la convocation	11 Décembre 2024



PRÉSENTS :

Madame Michèle PELABERE, Monsieur Cyrille GUILBERT, Madame Caroline DIGARD, Madame Christine GINGUENÉ, Madame Laurence GROSSI, Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie DEVAUX, Monsieur Michel COULANGES **Maires Adjoints.**

Madame Stéphanie CURCIO, Madame Stéphanie RUSSO, Monsieur Adaa TEKOUK (**arrivée à 19h13**), Monsieur Serge DOMINGUES, Madame Nassera ZOUBIR, Monsieur William MUSUMECI, Monsieur Gabriel GREZE, Monsieur Dominique DI PONIO, Monsieur Rachid BENYAHIA Monsieur Gérard CHOLLET, Monsieur Pascal GIACOMEL, Madame Maria ALVES, Monsieur Hervé TOUGUET, Monsieur Hassan FERE, Monsieur Samir METIDJI, Madame Danièle KAMENI (**arrivée à 19h17**) Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE, **Conseillers Municipaux.**

POUVOIRS :

Monsieur Alain GOREZ donne pouvoir à Madame Stéphanie RUSSO
Madame Fatima MENZEL donne pouvoir à Monsieur Cyrille GUILBERT
Monsieur Odin LEMAITRE donne pouvoir à Monsieur Frédéric BOUCHE
Madame Laura STRULOVICI donne pouvoir à Madame Christine GINGUENÉ,
Madame Christelle RODRIGUES donne pouvoir à Madame Caroline DIGARD
Madame Aurélie TASTAYRE donne pouvoir à Monsieur Hervé TOUGUET
Madame Sylvie MUNDVILLER donne pouvoir à Monsieur Hassan FERE

ABSENTES EXCUSÉES :

Madame Nadia GHARNIT
Madame Emma ABREU

Séance du conseil municipal du mardi 17 décembre 2024 –n°2024-111/12-01

Rapporteur du vœu : Frédéric BOUCHE.

Signataires du vœu : déposé par la majorité municipale.

Date de réception par le maire : Mercredi 4 décembre 2024.

Objet du vœu : Motion pour un projet cohérent d'extension du nombre de voies circulables pour la Francilienne sur le secteur nord-ouest seine-et-marnais.

Texte intégral du vœu :

Le 12 novembre dernier en sous-préfecture de Meaux, la Direction Inter Départementale des Routes d'Ile-de-France (DIRIF) a présenté aux Villes concernées un projet de mise en service de deux voies réservées sur la Francilienne sur le secteur des communes de Mitry-Mory, Villeparisis et Le Pin, dans le cadre de la mise en œuvre prochaine du schéma directeur des voies réservées (SDVR).

Le projet consiste en la création d'une troisième voie de circulation sur deux tronçons de l'A104. Un premier tronçon de 5 km, dans le sens Mitry-Mory vers Villeparisis, et un second tronçon de 5 km dans le sens Le Pin vers Villeparisis.

Ces voies supplémentaires dites « voies réservées » feraient l'objet d'une signalisation spécifique. Les bus liés au réseau de cars express, les taxis, les véhicules des forces de l'ordre, des pompiers, du SAMU, ambulances et véhicules d'intervention ainsi que les véhicules identifiés pour le covoiturage seraient seuls autorisés à circuler sur ces voies.

Ce projet a été évalué par les services de l'Etat à hauteur de 50 Millions d'euros, pour une réalisation à l'horizon 2027.

Selon la DIRIF, ce projet permettrait sur chacun des tronçons de gagner 8 min de temps de trajet par sens de circulation pour les véhicules autorisés à circuler sur la voie réservée et ce projet « offrirait » un gain de temps de trajet par sens de circulation estimé à 1min30 pour les véhicules qui seraient contraints de rester sur les voies existantes.

Aucun élément d'impact de la période travaux sur les temps de trajet n'a été présenté. Par ailleurs, le SDVR ne comporte pas d'arrêt pour la commune de Villeparisis.

Il est nécessaire de rappeler que ce projet en mal d'acceptabilité n'a pas fait l'objet de concertation avec les communes impactées.

Au regard de ces éléments, la Ville de Villeparisis s'oppose fermement à ce projet coûteux, incohérent et inadapté à notre territoire. Projet qui ne tient d'ailleurs pas compte des contraintes techniques inhérentes à cet axe routier (passage au droit des ouvrages d'arts). Les gains de temps de trajet pressentis sont ridicules au regard du montant d'investissement projeté pour un axe de circulation qui est saturé en journée. L'intérêt du développement d'un réseau de cars express est nul pour les habitants de notre territoire puisque aucun arrêt n'est projeté pour les communes concernées par ce projet de mise en service de voies réservées.

Par ailleurs, ce projet ne résout aucune des problématiques que rencontrent les entreprises présentes sur notre territoire, entreprises qui souffrent des axes saturés, des temps de trajet qui se dégradent et de la perte potentielle de part de marchés, ce qui à terme pourrait entraîner leur délocalisation.

Que l'Etat choisisse de présenter ce projet déphasé et dispendieux en cette fin d'année 2024 est plus que cocasse, alors qu'il n'y a encore que quelques mois, le désormais ex-Gouvernement pointait injustement du doigt la responsabilité des collectivités territoriales quant à la dégradation du déficit public national.

Dans ce contexte, le conseil municipal de Villeparisis souhaite que l'Etat retire sans délai ce projet incohérent et qu'une étude soit réalisée au plus tôt en concertation avec les territoires concernés afin de projeter un aménagement de l'A104 qui permettrait d'améliorer réellement les temps de trajets du quotidien pour tous les usagers de la Francilienne.

Le conseil municipal de Villeparisis mandate Monsieur le Maire pour toute affaire relative à cette motion.

33 votants dont 7 pouvoirs

32 pour dont 7 pouvoirs (groupe majoritaire et Villeparisis, l'avenir pour ambition)

1 contre (Monsieur Sicre de Fontbrune)

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES.

POUR EXTRAIT CONFORME EN MAIRIE.

Signature 	Signature 
Frédéric BOUCHE Maire 	Maria ALVES Secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20241219-24_10155-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024